

# 5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

---

---

## 5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

### 5.4.1 Assureurs

#### **Promutuel Centre-Sud, société mutuelle d'assurance générale**

Avis de délivrance de permis suite à une fusion

*Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32*

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a délivré, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2016, un permis d'assureur à Promutuel Centre-Sud, société mutuelle d'assurance générale l'autorisant à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

- |  |                                 |
|--|---------------------------------|
| - Assurance automobile                     | - Assurance de frais juridiques |
| - Assurance de biens                       | - Assurance contre l'incendie   |
| - Assurance des chaudières et des machines | - Assurance de responsabilité   |
| - Assurance cautionnement                  | - Assurance maritime*           |
| - Assurance contre le détournement         |                                 |

\* Dans la catégorie assurance maritime, les activités de l'assureur sont limitées à la prise en charge de risques liés à des embarcations de plaisance utilisées exclusivement à des fins récréatives et personnelles, sans rémunération ou but lucratif.

Ce permis est délivré suite à la fusion Promutuel Drummond, société mutuelle d'assurance générale, Promutuel Monts et Rives, société mutuelle d'assurance générale et de Promutuel Coaticook-Sherbrooke, société mutuelle d'assurance générale.

Le siège de l'assureur est situé au 3077, boulevard Portland, Sherbrooke (Québec) J1L 2Y7.

Fait le 1<sup>er</sup> septembre 2016

Autorité des marchés financiers

#### **Assurances NLF**

**(nom utilisé au Québec par National Liability & Fire Insurance)**

Avis de modification de permis – Ajout de catégorie d'assurance

*Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32*

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié, en date du 2 septembre 2016, le permis d'Assurances NLF (nom utilisé au Québec par National Liability & Fire Insurance Company) afin d'y ajouter les catégories « assurance contre la maladie ou les accidents » et « assurance cautionnement ».

L'Autorité autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| - Assurance contre la maladie ou les accidents | - Assurance contre le détournement |
| - Assurance aviation                           | - Assurance contre l'incendie      |

- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

Le siège de l'assureur est situé au 3024 Harney Street, Omaha, Nebraska, USA, 68131.

Fait le 2 septembre 2016

Autorité des marchés financiers

#### 5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

#### 5.4.3 Coopératives de services financiers

##### **Caisse d'économie Deux-Montagnes**

##### MODIFICATIONS CONSTITUTIVES

Avis de modification de permis délivré en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts

*Loi sur l'assurance-dépôts*, RLRQ, c. A-26

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2016, le permis délivré en vertu de la *Loi sur l'assurance-dépôts*, RLRQ, c. A-26, de la Caisse d'économie Deux-Montagnes (la « Caisse ») aux seules fins d'y substituer son nom pour celui de Caisse Desjardins du Secteur de l'enseignement des Basses-Laurentides.

Le siège de la Caisse Desjardins du Secteur de l'enseignement des Basses-Laurentides est situé au 500, chemin des Anciens, Deux-Montagnes (Québec) J7R 6A7.

L'Autorité autorise désormais la Caisse à solliciter et à recevoir des dépôts d'argent du public au Québec sous son nouveau nom.

Fait le 1<sup>er</sup> septembre 2016

Autorité des marchés financiers